MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
Liberté Égalité Fraternité

Synthèse des aides aux entreprises

Je suis une TPE
(Très Petite Entreprise : - 10 salariés et CA/Bilan <2M€)
Quelle que soit l'appartenance à un groupe

- Puissance compteur < ou = 36Kva
  - Contrat au TRVe (Tarif Réglementé de vente) → **Bouclier Tarifaire**
  - Contrat en offre de marché (OM) → **Bouclier Tarifaire** → **Prix garanti 280€/MWh** en moyenne annuelle pour les contrats souscrits ou renouvelés en 2022, effort de lissage des factures par la majorité des fournisseurs
- Puissance compteur > 36Kva → **Amortisseur électricité**

Je suis une PME
(Petite et Moyenne Entreprise :
- 250 salariés et CA<50M€ /Bilan <43M€)
et je ne suis pas filiale d'ETI ou GE
→ **Amortisseur électricité**

Amortisseur électricité
Prise en charge de la différence entre le Prix moyen annuel du contrat et 180€/MWh sur 50 % des volumes consommés dans la limite de 320€/MWh.
Le fournisseur va appliquer un rabais « identique » chaque mois, les prix resteront saisonnalisés

Je suis une ETI ou GE
Entreprise de Taille Intermédiaire (entre 250 et 5000 salariés) ou Grande Entreprise
Ou une TPE/PME filiale d'ETI ou GE

GUICHET d'AIDE GAZ/ELECTRICITE
(dit guichet AGE)

- Aide classique plafonnée à 4M€ :
=> Le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide a augmenté de 50 % par rapport au prix moyen annuel payé en 2021
=> Les dépenses d'énergie pendant la période de demande d'aide représentent plus de 3% du CA sur la même période 2021
- Aide renforcée à 50M ou 150M€ :
=> Le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide a augmenté de 50 % par rapport au prix moyen annuel payé en 2021
=> Les dépenses d'énergie en 2021 représentent plus de 3% du CA 2021 ou dépenses énergie S1 2022 >6 % CA S1 2022
=> un EBE négatif ou en baisse de 40 %

Accès des TPE/PME au guichet AGE en plus de l'amortisseur si critères AGE encore atteints à réception de facture

Demande à Faire à réception de facture Gaz et électricité
sur impots.gouv.fr
Déjà disponible sur 2022 / prorogée en 2023
Accès à la demande en cliquant ICI

Bouclier, Prix garanti 280€/MWh, Amortisseur : Pour en Bénéficier, **une seule démarche**
Adresser l'attestation sur l'honneur à son fournisseur d'énergie avant le 31/03/2023
Si votre fournisseur met en place un système d'attestation en ligne, utilisez le.
Application des dispositifs toute l'année 2023 directement sur la facture électricité